

responsable de toutes les maladies qui suivent, par le raisonnement *post hoc ergo propter hoc*.

Si le vaccinateur se sert d'un vaccin de son choix, il est intéressé à défendre son œuvre injustement attaquée ; mais si le vaccin est imposé par l'autorité, c'est cette dernière qui en portera le blâme ; c'est sur elle que pesera l'odieuse. C'est sur elle que le vaccinateur se défendra du mauvais résultat, trouvant plus commode cette défense générale que d'entrer dans des questions de faits et de détails, d'où il n'est pas certain de sortir intact.

La responsabilité étant laissée aux vaccinateurs, il s'en suit pour ceux-ci le devoir de choisir un bon vaccin, et d'être très particulier dans la manière de vacciner. Pour conserver sa réputation, il se croira obligé d'aller à domicile, voir les résultats de ses vaccinations, atténuer le tort que peut causer un mauvais cas et éclairer le public par la persuasion en parlant le langage des faits.

Pour montrer le risque que court le vaccinateur d'être mal jugé, voici un fait personnel. En 1872, j'étais prié de me rendre à 10 heures dans une famille pour vacciner un enfant ; pour raison professionnelle je ne pus m'y rendre qu'à 11 heures. En entrant, je trouve l'enfant en convulsion ; on me dit que l'enfant avait eu sa première attaque à 10 heures et quart, et qu'il n'avait pas recouvré sa connaissance depuis. Ces convulsions continuèrent et amenèrent la mort dans les 24 heures.

Je me demande, si j'eus vacciné l'enfant à 10 heures, ce que la famille aurait pensé ; elle aurait naturellement mis cette mort sur le compte de la vaccination. Je me félicitai d'avoir différé ma visite en cette circonstance.

L'enfant, au moment où il est vacciné, peut être dans la période d'incubation de diverses maladies éruptives ou autres. La vaccine, à coup sûr, n'arrêtera pas ces maladies, elles subiront leur cours en même temps que la vaccine, et souvent seront fatales. Ces maladies concomittantes et leurs suites nuisent beaucoup à la réputation de la vaccine ; pendant les trois semaines que dure cette dernière, que de maladies accidentelles peuvent survenir qui seront attribuées à la vaccination ?

Ce sont quelques-unes des difficultés que le vaccinateur doit s'attendre à rencontrer, s'il vaccine avec du bon vaccin. Je laisse le public juger ce qui doit arriver, si le vaccin est impur et dont les mauvais résultats sont évidents. Tout le monde sait avec quelle rapidité les nouvelles de cette sorte se répan-